



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

statistiques

Question écrite n° 17236

Texte de la question

M. Christophe Guilloteau interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur les pourcentages d'absentéisme scolaire par niveau dans le département du Rhône pour l'année scolaire 2011-2012. Il lui demande de bien vouloir lui communiquer ces chiffres.

Texte de la réponse

Le dispositif de mesure relatif à l'absentéisme des élèves, mis en place par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, comprend une enquête auprès d'un échantillon d'un millier d'établissements publics du 2nd degré de France métropolitaine et une remontée d'informations réalisée auprès des services départementaux de l'éducation nationale sur les 1er et 2nd degrés. L'enquête menée auprès des établissements publics du second degré repose sur un échantillon national représentatif et ne permet donc pas d'obtenir des chiffres par département. Les données sont recueillies selon le type d'enseignement, donc la DEPP ne dispose pas non plus de statistiques par niveau. Seuls sont accessibles les pourcentages d'absentéisme scolaire nationaux par mois et par type d'établissement (collège, lycée d'enseignement général et technologique ou polyvalent, lycée professionnel). En janvier 2012, le taux d'absentéisme (quelqu'en soient les motifs, justifiés ou non) à l'échelon national est de 4,8 % pour l'ensemble des établissements, de 2,7 % pour les collèges, 5,7 % pour les LEGT et 15,0 % pour les LP. Janvier est le mois de référence pour mesurer l'absentéisme car le nombre de jours où les établissements accueillent des élèves varie peu d'une année sur l'autre, soit quatre semaines entières, et la moyenne annuelle du taux d'absentéisme est souvent peu différente du taux du mois de janvier. Par ailleurs, l'enquête menée auprès des directions académiques permet de calculer, par département, le pourcentage d'élèves signalés pour absentéisme auprès des services départementaux de l'éducation nationale : seule une partie des élèves absents (ceux dont les absences non justifiées sont les plus importantes) sont donc signalés par les chefs d'établissements à ces services pour un traitement particulier de ces situations. Ainsi, au niveau national, en janvier 2012, le pourcentage d'élèves signalés pour absentéisme est de 0,42 % pour l'ensemble des établissements du second degré public, de 0,35 % pour les collèges et 0,55 % pour les lycées (LEGT+ LP). A la même date, le pourcentage d'élèves signalés dans le Rhône est de 0,60 % pour l'ensemble des établissements du second degré public, de 0,73 % pour les collèges et 0,43 % pour les lycées (LEGT+ LP).

Données clés

Auteur : [M. Christophe Guilloteau](#)

Circonscription : Rhône (10^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17236

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 février 2013](#), page 1218

Réponse publiée au JO le : [7 janvier 2014](#), page 197